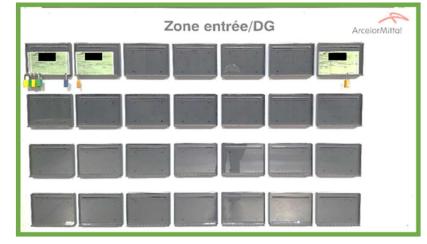




- L'attestation de sécurité est placée dans un porte-document spécifique permettant la mise en place de cadenas. Le libellé du travail à réaliser doit être visible et l'attestation de sécurité ne doit pas pouvoir être retirée tant qu'un cadenas verrouille le porte-document
- Une seule attestation de sécurité par porte-document

A noter que SAP permet le regroupement de plusieurs travaux (Ordre de Travail) sur une seule attestation de sécurité (pour les exceptions voir la procédure cadre consignation)

Le code barre nécessaire à la génération des documents de déconsignation est masqué tant que le porte document est verrouillé









Règle d'or n° 3 Je n'interviens iamais sur un équipement non consigné



















